

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 12 avril 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA21 22003 – Résolution CA21 220111 (Dossier 1201228005)
Ordonnance relative au bruit en dehors de plage horaires prescrites – rue Eleanor

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

OCA21 22004 – Résolution CA21 220112 (Dossier 1218359001)
Ordonnance relative au bruit en dehors de plage horaires prescrites – métro Angrignon

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA21 22005 – Résolution CA21 220113 (dossier 1217365001)
Ordonnance relative à de nouvelles assignations de voies sur les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.3^o).

OCA21 22006 – Résolution CA21 220114 (dossier 1217356003)
Ordonnance relative aux normes techniques s'appliquant aux cafés-terrasses et aux placotoirs pour la saison estivale 2021

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.3^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressées peut en prendre connaissance.

Montréal, le 28 avril 2021

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude